

## Comité de l'aide financière Modalités de l'aide financière.

1. Pour faire une demande d'aide financière, vous devez compléter le formulaire de l'aide financière et fournir toutes les pièces justificatives demandées.
2. Le formulaire de demande d'aide doit être rempli par la personne qui en fait la demande et qui paie en totalité ou en partie les frais de scolarité.
3. L'étude de votre dossier se fait en toute confidentialité et dans l'anonymat. Le responsable de l'aide financière est le seul qui connaît les éléments du dossier, incluant l'identité des personnes. Le responsable des finances connaît le nom des personnes et le montant de l'aide.
4. **Important, les pièces justificatives :**  
Toute demande doit être accompagnée d'une copie de chacun des avis de cotisation, des gouvernements provincial et fédéral, pour l'année fiscale qui vient de se terminer. Chaque conjoint doit fournir son avis de cotisation.
5. Le département des finances vous émettra une note de crédit correspondant à la réduction allouée. Vous trouverez votre état de compte modifié sur le portail du Salésien.
6. La date normale de remise de votre demande se situe **après la période d'impôt et avant le 1<sup>er</sup> août**. L'étude finale des dossiers se fait au mois d'août.
7. Les demandes reçues à partir du 1<sup>er</sup> août pourraient être l'objet de montant d'aide moindre en fonction des budgets disponibles.
8. Une aide financière demandée en cours d'année sera calculée au pro-rata du calendrier scolaire restant et pourra aussi dépendre des budgets encore disponibles.
9. Si une situation difficile arrive en cours d'année, vous pouvez faire une demande et elle sera analysée.